La Grande-Bretagne fait des réserves à l'établissement d'une zone de sécurité le long des côtes américaines

Il s'agit avant tout pour les Alliés d'avoir l'assurance que des navires allemands n'y chercheront pas abri pour les attaquer ou nuire aux neutres

Londres, 16 janvier. — Dans sa réponse à la communication adressée au roi d'Angleterre, le 23 décembre 1939, par le président délégué de la République de Panama, recommandant la création d'une zone de sécurité de trois cents milles le long des côtes américaines, le gouvernement anglais déclare comprendre parfaitement le désir qu'ont les Républiques américaines de continuer à tenir la guerre éloignée du continent américain; mais il déclare estimer que la solution proposée risque d'aboutir à un résultat tout contraire et, en tout cas, de favoriser les navires de guerre et les navires marchands allemands, au détriment des navires britanniques qui se trouveraient devant ce choix peu agréable: ou refuser le combat avec l'ennemi ou s'exposer à des pénalités dans les ports et dans les eaux américains.

« Le gouvernement de Sa Majesté, dit le document, désire attirer l'attention des Républiques américaines sur certaines considérations, notamment:

« L'acceptation par le gouvernement de Sa Majesté de la proposition selon laquelle les belligérants devraient abandonner leurs droits dans la zone du canal devra clairement dépendre de la mesure dans laquelle ils seront assurés que l'adoption de la proposition relative à la zone ne fournirait pas aux navires de guerre et de ravitaillement allemands un vaste « sanctuaire », d'où ils pourraient sortir pour attaquer les navires marchands alliés et neutres, où ils pourraient revenir, afin d'éviter d'avoir à combattre et dans lequel des actions n'ayant pas un caractère de neutralité pourraient être accomplies par des navires non allemands, par exemple, par l'utilisation des communications radiotélégraphiques.

» Il serait aussi nécessaire de faire en sorte que les navires de guerre et de ravitaillement allemands ne puissent passer impunément d'un océan à l'autre, à travers la zone, ou que les navires de commerce allemands ne puissent participer au trafic interaméricain et obtenir ainsi des devises étrangères qui pourraient être utilisées à des tentatives de subversion et de sabotage à l'étranger, ou servir à obtenir des approvisionnements, afin de prolonger la guerre, qui priveraît ainsi les Alliés des fruits de leur supériorité sur mer.

» A moins que ces points ne soient établis de façon adéquate, les propositions en question ne peuvent que conduire à une accumulation de navires belligérants dans ladite zone.

» Ceci pourrait, à son tour, avoir pour effet de rapprocher les risques de guerre des Etats américains et d'aboutir à une certaine friction entre, d'une part, les Alliés qui, en leur qualité de belligérants, poursuivent leurs activités légitimes, et d'autre part, les Républiques américaines qui s'efforcent d'appliquer cette nouvelle politique.

» Ce serait, en fait, un coup porté à la supériorité incontestable des flottes alliées.

» Aussi, le gouvernement britannique fait-il les plus expresses réserves à la solution envisagée, notamment en ce qui concerne d'éventuelles sanctions.

» Il doit nécessairement réserver tous ses droits de belligérant »

* *

Les milieux politiques anglais relèvent le ton ferme mais amical de la note du gouvernement britannique. Ils soulignent que l'acceptation de cette zone est liée à une condition préalable essentielle: l'assurance pour les Alliés qu'elle ne permettrait pas à des navires allemands d'y chercher abri pour les attaquer et se livrer à d'autres déprédations contre les neutres.

Les milieux politiques mettent également en relief que la légitime activité des navires britanniques ne peut que contribuer à la sécurité du continent américain.

La réponse française n'a pas encore été envoyée

Paris, 16 janvier. — La réponse française relative à la zone de sécurité en Amérique différera de celle de la Grande-Bretagne, puisque les navires français n'ont pas été engagés comme ceux de la flotte anglaise dans l'affaire du « Graf-von-Spee ».

Elle ne sera remise que dans un ou deux jours.

EN FINLANDE

par un froid très vif, l'activité des bombardiers rouges s'est quelque peu ralentie

Dans le secteur de Salla, deux compagnies russes ont été anéanties

Helsinki, 16 janvier. — Voici le communiqué finlandais donnant la situation jusqu'au 16 janvier à midi :

SUR TERRE : Dans l'isthme de Carélie, tirs de harcèlement habituels de l'artillerie. A Taipale, un détachement peu important de l'ennemi a lancé une attaque contre les positions finlandaises, mais il a été repoussé en subissant d'assez lourdes pertes.

Sur la frontière orientale, les troupes finlandaises, dans le secteur de Salla, ont anéanti deux compagnies ennemies. D'autre part, activité des éléments de reconnaissance.

DANS LES AIRS : L'activité de l'aviation au cours de la journée de lundi a été beaucoup plus faible que celle des jours précédents. On a compté, dans la journée, soixante-dix à quatre-vingts avions soviétiques qui ont effectué des bombardements dans l'intérieur du pays.

Les villes suivantes ont été l'objet d'attaques : Tampere, Abo, Hameenlinna et Kajani. Ce dernier endroit a été bombardé plusieurs fois.

Dans les campagnes, la région de Hameenlinna et plusieurs autres lieux ont été bombardés. Ces attaques n'ont pas causé de morts et le nombre des blessés est, d'après les renseignements obtenus jusqu'à présent, de quarante. Les bombardements ont provoqué quelques petits incendies qui ont été rapidement combattus.

Dans les districts des opérations, la ville de Viborg a été bombardée. On compte trois morts et quatre blessés. Le district de Kotiviso a été bombardé, ainsi que Hyrhynsalmi et son voisinage. Une gare de chemin de fer a été aussi attaquée.

Les forces aériennes finlandaises ont effectué des vols de reconnaissance et de défense. Elles ont bombardé à plusieurs reprises les troupes ennemies.

Les avions de chasse et la D.C.A. finlandaise ont, selon des renseignements contrôlés, abattu quatre avions soviétiques au cours de la journée. En outre, on a découvert hier deux appareils soviétiques dont la perte avait été signalée comme probable par le communiqué de la veille.

Sur le front, le froid est particulièrement vif. A Helsinki, le thermomètre marquait —32° lundi soir et —29° mardi matin.

La Norvège proteste contre la violation de son territoire par des avions russes

Oslo, 16 janvier. — Un communiqué officiel émanant du ministère des affaires étrangères annonce que, selon un rapport des autorités militaires norvégiennes, de nombreux avions soviétiques ont franchi la frontière finno-norvégienne en différents endroits, le 12 et le 14 janvier, et qu'un appareil a fait un atterrissage de courte durée sur la rive norvégienne de la rivière Pasvik, qui forme la frontière entre la Finlande et la Norvège.

Cet acte constitue une violation des lois qui régissent la proclamation de la neutralité norvégienne.

En conséquence, le gouvernement norvégien a ordonné à la légation de Norvège à Moscou d'élever une protestation énergique auprès du gouvernement soviétique.

La Grande-Bretagne ne discute pas avec la Norvège la garantie de l'intégrité de son territoire

Londres, 16 janvier. — Le ministère des affaires étrangères dément l'information selon laquelle la Grande-Bretagne discuterait avec la Norvège la question de la garantie de l'intégrité de son territoire.

A PARIS, DES BANDITS TUENT UN JEUNE HOMME EN PLEIN APRÈS-MIDI

Un jeune homme de 32 ans, M. Henry Liéner a été tué par des inconnus qui l'avaient emmené en voiture avec son père, sous un prétexte quelconque.

Près du Bois de Boulogne, l'auto stoppa, le père fut jeté à bas de la voiture et roué de coups. Quant au fils, il fut tué de plusieurs coups de feu et transporté sur la chaussée de la rue d'Arras, par les inconnus qui abandonnèrent la voiture.

Le mobile du crime demeure inconnu, car Henry-Liéner menait une vie qu'on n'a aucune raison de ne pas régulière.

A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La Commission, certes, est incompétente pour tout ce qui est en dehors du suffrage universel. Elle ne peut donc pas proposer les mesures qui tendraient à mettre hors de la nation et dans l'impossibilité de nuire tous ceux qui n'ont pas répudié un acte patent de trahison à l'égard de la France, pas plus qu'elle ne peut s'immiscer dans nos relations diplomatiques avec un pays qui a renié ses engagements et fait usage de la force brutale contre des peuples qui ont le droit sacré de vouloir conserver leur indépendance; mais elle est unanime à demander au gouvernement l'expulsion des bolchevistes qui sont dans nos administrations publiques.

Le rapporteur constate que les députés communistes qui sont restés solidaires de la IIIe Internationale après la conclusion du pacte germano-russe et l'agression de la Pologne se sont exclus eux-mêmes de la communauté française, comme ceux qui, il y a quelques jours, refusaient de s'associer à l'hommage rendu à nos soldats.

La Commission a été plus sévère que le gouvernement en prononçant la déchéance contre les élus qui n'ont pas fait une déclaration publique pour se désolidariser avant le 1er octobre du parti communiste. Pour être tout à fait juste la Commission eût même dû choisi la date de l'invasion de la Pologne.

M. Barthélémy, en terminant, demande au gouvernement de déposer un projet de loi excluant des fonctions publiques les traîtres restés inféodés au parti communiste.

Il faut, dit-il, frapper vite et fort pour assurer le triomphe de la justice sur la barbarie.

M. Gapiand se prononce pour la rupture des relations avec les Soviets

M. Gapiand (républicain) rappelle qu'il y a longtemps que ses amis et lui ont dénoncé la trahison communiste qui travaillait au désarmement moral et matériel du pays et qui, par une démagogie sans borne, poussait les masses ouvrières à la guerre civile voulue par Moscou.

Il rappelle les agissements du parti communiste au moment de la guerre d'Espagne et de l'alerte de septembre 1938.

« Il faut, dit-il, suivre l'exemple du grand citoyen Clemenceau, qui a gagné la guerre, en donnant à M. Edouard Daladier les moyens de remporter la victoire.

M. Gapiand appuie l'idée de la rupture diplomatique avec les Soviets.

M. Frossard met en relief la collusion Hitler-Staline

M. Frossard (président de l'Union socialiste républicaine) expose les raisons pour lesquelles ses amis et lui voteront la loi d'exception.

« Je pense, dit-il, que, si Staline survit à Hitler, il n'y aura pas de paix stable. Nous pensions que le socialisme devait relever l'homme. Le crime du bolchevisme a été de le rabaisser, de l'avilir dans un nivellement de misère et d'oppression.

Le successeur de Lénine est, comme Trotsky, l'homme du bolchevisme. Staline et Trotsky ne diffèrent que par des nuances. Le successeur de Pierre le Grand est un révolutionnaire professionnel, qui s'est aperçu que, dans la paix, le communisme perdait ses positions et, dès 1935, Staline était prêt à jeter l'Europe dans la guerre. Il a entrepris la besogne de bolchevisation de l'Europe. Il a voulu la guerre parce que la guerre est le véhicule et le climat de la révolution.

Le document du 7 mai 1939 du « Livre jaune » prouve que Hitler et Staline s'étaient concertés pour préparer la guerre. Les deux hommes sont complémentaires l'un de l'autre.

M. des Isnard (Fédération républicaine) : L'un des deux à un ambassadeur à Paris.

M. Frossard : L'arme meurtrière de Staline c'est l'action politique. Hitler attend les effets de la propagande communiste pour atteindre le moral de la France. Les chefs communistes ont fui. Ils se sont soustraits aux recherches de la police, ce n'est pas parce qu'ils ont peur de la prison, c'est parce qu'en service commandé aux postes qu'ils occupent, ils assurent l'efficacité de l'action clandestine du parti.

Les Français doivent savoir que c'est à Staline et à Hitler qu'ils auront à demander des comptes, et à ceux qui sont restés liés à Staline jusqu'au déshonneur.

Les explications de M. de Kérillis

M. de Kérillis répond à M. Tixier-Vignancour qui a fait allusion à la campagne qu'il a menée contre l'action hitlérienne en France.

Il déclare qu'il fut mis sur la trace de l'organisation hitlérienne en France par l'attentat contre un général, par l'attentat de la rue de Presbourg, par la saisie à la « cagoule » d'armes de fabrication allemande.

M. Xavier Vallat (Fédération républicaine) interrompt violemment, criant : « Vous mentez en accusant des prisonniers ».

M. de Kérillis : Ils ont été manœuvrés par l'action diabolique de l'ennemi. L'orateur affirme que, par des contrats d'édition très avantageux, le régime hitlérien s'efforça de se concilier des hommes de lettres, des académiciens.

M. Baudouin (gauche démocratique) : Citez les noms.

Plusieurs autres députés réclament également des noms.

M. de Kérillis : Je remettrai la liste à M. le président du Conseil. Je ne citerai pas aujourd'hui les hommes, parmi lesquels il y en a d'absolue bonne foi.

M. Pezet : Est-ce qu'il n'y a pas eu au sein du gouvernement des inquiétudes sur l'action prohitlérienne en France ? La propagande communiste peut troubler le moral de l'armée. Les soldats du front demandent aussi une enquête sur les agissements d'Abetz, qui avait de très hautes relations en France.

M. Pezet cite le nom d'un romancier dont une œuvre fut éditée dans les conditions dites par M. de Kérillis.

M. de Kérillis remercie M. Pezet. La propagande allemande, poursuit-il, usait non seulement de l'édition des livres, mais aussi d'invitations libérales à visiter l'Allemagne d'Hitler, à faire des conférences.

Il cite diverses feuilles d'inspiration nettement hitlérienne contre lesquelles le ministre de l'Intérieur dut prendre un décret-loi d'interdiction et revient sur l'affaire Abetz dont la propagande allonnarde a été dénoncée par le président du Conseil.

Je m'honore, dit-il, d'avoir mérité la haine de cet espion qui a eu l'audace d'aller se plaindre de moi au ministre des Affaires étrangères et au président du Conseil.

M. Georges Bonnet : Je l'ai mis à la porte.

M. de Kérillis rend hommage au gouvernement.

L'orateur parle des rapports de M. Tixier-Vignancourt avec M. Doriot, chef du Parti populaire français.

M. Tixier-Vignancour réplique.

M. Triballet (Union socialiste et républicaine) interrompt.

M. Tixier-Vignancour. — Vous, vous avez assez acclamé Marty autrefois pour rester silencieux aujourd'hui.

M. Tixier-Vignancour. — Je n'ai jamais appartenu au Parti populaire français ; mais j'ai toujours eu beaucoup de sympathie pour M. Doriot, qui avait vu dans le jeu soviétique plus clair que l'homme qui est à cette tribune (M. de Kérillis).

M. de Kérillis rappelle les attaques dont il fut l'objet pour avoir lutté contre la propagande allemande, pour avoir dit à ceux qui se trompaient gravement qu'ils étaient dans l'erreur.

Voix à droite. — C'est vous...

M. de Kérillis. — Ce n'est pas moi qui ai été désavoué par mon parti pour avoir placardé une affiche.

M. Flandin réprouve l'action de M. de Kérillis

M. Flandin monte à la tribune.

De graves accusations, dit-il, ont été portées par M. de Kérillis. Je n'admets pas ses réticences, ayant été cité presque nommément par M. de Kérillis dans ses articles. Je n'admets pas une certaine présomption de bonne foi.

Je demande à M. de Kérillis : Oui ou non, considères-vous qu'il y a des hommes qui travaillent pour l'Allemagne ? Il n'y a pas d'autres questions.

Si vous avez réuni des preuves ou même un ensemble de présomptions graves contre qui que ce soit, apportez-les, sinon qu'est-ce que vous êtes venu faire à la tribune ?

M. Flandin rappelle qu'en 1932, ministre des finances, il accorda à Maginot les crédits pour la ligne qui porte son nom.

Certains hommes, dit-il, voudraient me donner aujourd'hui des leçons, qui ont voté contre ces crédits.

M. Flandin ajoute qu'il maintint les classes mobilisées et prorogea le service militaire pour répondre au réarmement allemand. Puis, président du conseil, pour défendre la France contre l'Allemagne il n'hésita pas à conclure le pacte avec la Russie et l'accord de Stréza qui, s'il avait été en vigueur, aurait empêché la guerre.

Lors de l'occupation militaire de la Rhénanie, ministre des affaires étrangères — M. Sarraut pourrait en témoigner — si je n'ai pas obtenu l'aide de nos alliés pour une action qui à l'époque eût été facile, du moins l'alliance franco-anglaise fut-elle cimentée.

M. Daladier lui-même a dit après Munich que la guerre eût été un crime. Quant à la dépêche que vous m'avez reprochée, je n'ai pas félicité Hitler ; j'ai félicité MM. Chamberlain, Daladier, Mussolini et Hitler d'avoir maintenu la paix.

M. Flandin rappelle qu'il a dénoncé la responsabilité de Hitler dans la guerre actuelle.

A la différence de M. de Kérillis, dit-il, je ne sépare pas l'action hitlérienne de l'action stalinienne, je ne me suis pas fait le défenseur de Staline.

M. Flandin reproche à M. de Kérillis de semer la division et d'avoir attaqué tous les députés, tous les ministres, notamment M. Daladier.

Il conclut que de tels jeux, tolérables en temps de paix, sont criminels en temps de guerre.

Pour que celle-ci soit victorieuse, le gouvernement doit maintenir avec la dernière énergie l'armature morale de la nation.

La séance est suspendue à 18 h. 45

Elle est reprise à 19 h. 10.

M. François-Martin (Fédération républicaine) fait particulièrement le procès d'André Marty et des autres chefs communistes en fuite.

Le discours de M. Chautemps

M. Camille Chautemps, vice-président du Conseil, déclare regretter l'absence de M. Daladier qui eût été particulièrement qualifié pour adresser à la Chambre un appel à l'entente nationale.

Cet appel, dit-il, je n'hésite pas à le formuler. Je suis trop parlementaire pour n'avoir pas compris que le débat n'était pas entièrement libéré de nos querelles du temps de paix. Mais je souhaite qu'il s'achève dans la sérénité, dans l'unanimité de l'entente fraternelle de tous les nationaux unis sur les principes.

Le gouvernement s'est félicité de l'attitude virile de la Commission qui a renforcé son texte.

Je ferai part à M. Daladier de la volonté manifestée par la Chambre de collaborer cordialement avec lui pour la poursuite de l'action énergique qu'il a déjà entreprise.

M. Chautemps rappelle tous les décrets-lois pris par le gouvernement et les mesures de police contre les élus et organisations communistes. L'instruction contre les députés communistes est close. Il appartient au parquet militaire de retenir contre les inculpés les faits révélés par l'enquête.

Le gouvernement a montré la même fermeté contre les menées de la propagande allemande. Diverses informations ont été ouvertes et si l'affaire du traître de Stuttgart n'a pas été close en deux heures, c'est parce que la justice recherche les complicités possibles. M. de Kérillis sera convoqué devant le juge d'instruction militaire. Si des complicités sont révélées, elles seront poursuivies. Le gouvernement remplira son devoir aussi bien pour châtier ceux qui servent directement la propagande allemande que ceux qui la servent par le truchement de la Russie.

M. Chautemps signale des agissements coupables auprès des femmes malheureuses, auprès des ouvriers fatigués.

Le projet actuel, dit-il, n'est qu'un des éléments de l'ensemble de l'action contre la propagande ennemie.

M. Chautemps rassure ses collègues à propos de leurs scrupules juridiques. Les députés qui seront déchus n'ont pas respecté la volonté de leurs électeurs. Ils se dressent contre la nation qu'ils devaient représenter. La loi sera votée par les deux Chambres, ce qui empêche tout arbitraire. Elle a un caractère général. Il s'agit de frapper ceux qui dénonçaient Hitler comme l'ennemi n° 1, qui ont été élus dans un scrutin de coalition et qui approuvent le monstrueuse collusion germano-russe. Il ne faut pas se lasser de répéter que si ce pays est en guerre, c'est le pacte germano-russe qui a permis à Hitler d'entrer en Pologne. On a demandé pourquoi, en ce qui concerne la Russie, le gouvernement n'a pas pris l'initiative d'un acte de politique extérieur comme conséquence des gestes de sa politique intérieure.

La Chambre me permettra d'observer sur ce sujet la discrétion nécessaire. Je puis dire qu'on se trompe, ait singulièrement si on pensait que l'attitude observée par la France est inspirée par je ne sais quelle crainte ou autre considération envers la Russie.

La rupture de relations diplomatiques est un acte de politique étrangère qui soulève de nombreux problèmes qui intéressent d'autres nations avec lesquelles la France est en paix et en amitié. Ce problème sera résolu en son temps.

La politique extérieure de la France est entièrement libre. Elle ne peut, en aucune façon, s'opposer à la répression de la trahison.

Nous n'oublions pas que c'est au moment où l'armée polonaise opérait son redressement qu'elle a été traîtreusement attaquée et nous ne pouvons pas ne pas évoquer la magnifique résistance de la Finlande sans exprimer notre dégoût envers semblable agression, qui aura heureusement sans doute son juste châtiment.

C'est la conscience sereine que nous vous demandons de voter ce projet tous ensemble, dans l'union des cœurs français.

M. Plichon (Nord), auteur d'un contre-projet, retire celui-ci.

M. Chasseigne (groupe de l'Unité prolétarienne) soutient un autre contre-projet inexorable pour les chefs communistes responsables de la trahison, mais accordant des circonstances atténuantes à ceux qui ont été entraînés. Il déclare qu'ayant appartenu au parti communiste, il a pu mesurer la trahison des chefs. Il demande une répression terrible contre eux.

La commission accepte la date du 26 octobre comme délai de répudiation des communistes

M. Cayrel, président de la Commission, rappelle les principes qui ont inspiré la commission. Celle-ci, dans un souci de justice, accepte la date du 26 octobre au lieu de celle du 1er octobre.

Les communistes font amende honorable

M. Fajon, communiste, provoque des remous par une déclaration de solidarité avec ses collègues, actuellement en prison ou en fuite.

Au contraire M. Dewez (Nord) qui a appartenu au Parti communiste est applaudi sur de nombreux bancs quand il affirme avec netteté que, mobilisé, il avait, dès le début d'octobre, désavoué la collusion germano-russe et dit aux ouvriers que si Hitler mettait le pied sur le sol, ç'en serait fini de leurs libertés. Il conclut: « Vive la France démocratique et républicaine ».

M. Barthélémy. — Par l'article 2, la déchéance ne sera pas appliquée à Dewez.

M. Parsal, communiste (Seine) rappelle que, mobilisé, il a adressé au président de la Chambre, il y a quelques jours une déclaration catégorique. Frappé de déchéance il fera néanmoins son devoir de soldat.

Le texte de la loi

Le contre-projet de M. Chasseigne est repoussé à mains levées.

L'article 1er du projet de loi est ainsi conçu :

« Tout membre d'une assemblée » élective qui faisait partie de la » section française de l'Internationale communiste visée par le décret du 26 septembre 1939, portant dissolution des organisations » communistes, est déchu de plein » droit de son mandat du jour de » la publication de la présente loi, » s'il n'a pas, soit par une démission, soit par une déclaration, » rendues publiques avant le 26 octobre 1939, répudié catégoriquement toute adhésion au Parti » communiste et toute participation aux activités interdites par » le décret susvisé ».

M. Louis Marin regrette que la Commission ait adopté en séance la date du 26 octobre au lieu de celle du 1er octobre, adoptée par l'unanimité de la Commission.

Il rappelle les reniements des communistes au cours de ces dernières années et demande le maintien de la date du 1er octobre.

M. Barthélémy rappelle que du 1er au 20 octobre, quelques députés ex-communistes ont fait des déclarations d'attachement au pays que l'on peut tenir pour sincères.

M. Marcel Héraud soutient un amendement tendant à priver de leurs droits politiques ceux qui seront déchus de leur mandat.

M. Cayrel combat cet amendement qui est repoussé à mains levées.

M. Xavier Vallat propose d'écrire « par une déclaration rendue patente » au lieu de « rendue publique » afin qu'il n'y ait pas de malentendu dans des cas comme celui de M. Dewez.

M. Léon Blum pense que le mot « certaine » serait meilleur.

M. Cayrel : Il faut éviter des certificats de complaisance. Je demande à M. Vallat de ne pas insister.

L'amendement est retiré.

On arrive à l'amendement de M. Louis Marin relatif à la date du 1er octobre.

M. Chautemps appuie la date du 26 octobre de la commission.

« Dans l'intérêt de l'union, dit-il, il faut tenir compte des circonstances qui ont pu retarder la répudiation un mois après le decret de dissolution du parti communiste, la date du 26 octobre est donc rationnelle ».

Le président met aux voix la date du 26 octobre.

Celle-ci est adoptée par 384 voix contre 175.

L'article 1er est adopté ainsi que les articles 2 et 3 ainsi conçus :

« Art. 2. — Pour les membres des assemblées législatives, la déchéance prononcée par la présente loi est constatée à la demande du gouvernement par le Sénat ou par la Chambre des députés. Pour les membres des autres assemblées, elle est constatée à la requête du préfet, par arrêté du Conseil de préfecture ».

« Art. 3. — Tout élu qui est condamné par application du décret du 26 septembre 1939 pour des faits postérieurs à la démission ou à la déclaration publique prévues à l'article 1er est déchu de plein droit de son mandat dans les conditions fixées par la présente loi du jour où la condamnation devient définitive ».

Les explications de vote

M. Chichery, président du groupe radical-socialiste, déclare que celui-ci votera l'ensemble du projet parce qu'en temps de guerre il ne connaît qu'une loi, celle du salut public et demande que l'épuration soit totale.

M. Andraud (socialiste) expose les raisons pour lesquelles, certaines réserves faites, le groupe socialiste s'est déterminé à voter le projet. Après l'invasion de la Pologne frappée dans le dos, tout élu qui, après quatre mois, ne s'est pas désolidarisé des agresseurs a trahi les travailleurs, trahi la paix, trahi la démocratie, trahi la France.

Nous voterons la déchéance de ceux qui se sont délibérément proclamés les ennemis de la nation, les ennemis de la patrie en danger.

M. Philippe Henriot déclare qu'en votant la déchéance des élus communistes il ne peut être question de jeter un voile sur les agissements de la propagande hitlérienne.

Mais, dit-il, M. de Kérillis a parlé du traître de Stuttgart. Qui connaissait son nom avant la guerre ? Il ne suffit pas d'un mot de celui-ci pour compromettre un Français. Le gouvernement est, d'ailleurs, armé pour poursuivre les coupables par un décret-loi du 14 septembre.

M. Camille Chautemps. — De telles procédures sont déjà engagées.

M. Philippe Henriot. — Quant à la rupture des relations avec la Russie, il faut mettre fin à une équivoque. Il n'y a pas un ennemi n° 1, un ennemi n° 2. Hitler et Staline sont ex-aequo, sont l'ennemi public n° 1.

M. Bounin. — Nous demandons au gouvernement de faire la guerre et par tous les moyens.

Le vote

L'ensemble du projet est adopté par 521 voix contre 2.

La séance est levée à 22 heures

Prochaine séance jeudi à 15 h 30 pour la discussion de la proposition de résolution de M. Moutet tendant à abroger les décrets-lois relatifs aux suspects.

A la Chambre des Communes

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Le premier ministre reconnaîtra que j'ai toujours compté sur son appui dans la tâche qu'il m'avait confiée de préparer notre armée pour la guerre, et je reconnais, pour ma part, que jusqu'à jeudi avant dernier, cet appui ne m'a pas fait défaut.

« Pourquoi donc ai-je décliné de me prêter au remplacement que le premier ministre m'offrait ?

« J'ai agi de la sorte parce que je n'avais pas l'assurance que les considérations qui avaient inspiré ce changement au premier ministre me permettraient de m'acquitter de ma tâche dans le nouvel emploi qui m'était offert avec toute l'efficacité réclamé par l'intérêt national.

« J'ai offert à mon successeur toute l'aide ou tous les avis que je puis lui donner dans un poste qui retiendra toujours mon intérêt et mon attention. La guerre exige et unifie l'effort entier de la nation. Et j'ai la conviction que c'est dans un tel esprit que je viens de vous parler ».

Le premier ministre, qui prend ensuite la parole, tient à dissiper tous les malentendus qui auraient pu être créés par la démission de M. Belisha.

« Tout d'abord, dit-il, il n'y a eu aucune divergence de politique entre M. Hore Belisha et ses collègues.

« Aucun nouveau point de politique parmi ceux qui ont été discutés récemment n'a été l'objet d'une divergence de vue entre M. Hore Belisha et le cabinet. Aussi, la Chambre peut-elle être assurée qu'aucun changement ne doit être attendu dans notre politique à l'égard de l'armée, du fait du changement du ministre de la guerre.

« Il a été suggéré que la démission de M. Belisha était en rapport, ou était même le résultat d'une lutte entre lui et certains officiers supérieurs vaguement qualifiés de « brass hats », lutte qui aurait eu pour objet le système de promotion dans l'armée. Cette suggestion n'a aucun fondement.

« J'apprécie profondément le ton et l'esprit de ce qui vient d'être dit par M. Hore Belisha, conclut M. Chamberlain. Il a placé devant toute considération personnelle le but qui doit être celui de chacun de nous. Le service de notre pays aux fins de gagner la guerre. Je sais qu'il est anxieux d'y apporter sa contribution et j'espère qu'avant longtemps il se présentera pour lui une occasion de le faire ».

Cynisme ou imbécillité ?...

Un article du traître André Marty

Le traître André Marty a participé au concert d'éloges qui a été adressé par la presse soviétique à Staline, à l'occasion du 60e anniversaire du tsar rouge.

Voici quelques extraits particulièrement significatifs de cet effarant et odieux article qui a paru sous le titre « Staline dans ma vie ».

Il y a déjà quatre mois que la ploutocratie française a établi dans le pays la dictature militaire. Elle a muselé la presse, supprimé le moyen d'exprimer librement sa pensée. Elle mène contre Staline et l'U.R.S.S. une campagne comme on n'en a jamais encore vue en France.

La clique des leaders social-démocrates du type Blum-Jouhaux se trouve à l'avant-garde de cette campagne. Mais malgré tout, malgré la prison et l'excitation, les prolétaires français conservent leur fidélité intangible à Staline, car ils se sont souvent assurés en pratique que Staline avait raison, que Staline avait toujours raison.

Voilà pourquoi Staline, c'est notre espoir, c'est notre avenir, basé sur les faits, basé sur la réalité.

Voilà pourquoi, à l'occasion du soixantième anniversaire de notre grand camarade Staline, nous lui apportons, en signe du respect le plus profond, nos assurances de fidélité intangible et nous l'assurons que, sans épargner ni forces ni sacrifices, nous nous efforcerons de mener à bonne fin l'œuvre qu'il représente, qu'il réalise et qu'il inspire.

L'article de Marty contient un passage dont la lecture emprunte aux événements de Finlande une particulière saveur. Il y est fait allusion à l'œuvre prétendue grandiose réalisée par le dictateur rouge en U.R.S.S., « œuvre unique dans l'histoire de l'humanité. »

Le traître André Marty fait éloge de « cette industrie moderne qui a paru sortir de terre, de ces nuées d'avions, de cette armée de tracteurs, de toute cette nouvelle vie socialiste créée dans la vieille Russie qui a prouvé qu'il était possible d'édifier le socialisme dans un seul pays et que le système socialiste prévalait sur le capitalisme embourbé dans ses crises perpétuelles. »

La débâcle soviétique en Finlande répond elle-même à Marty.

Sept cents officiers tchèques ont été arrêtés depuis Noël par la Gestapo

Frontière allemande, 16 janvier. — De source tchèque généralement bien informée, on apprend que sept cents officiers tchèques ont été arrêtés par la Gestapo dans le « protectorat » depuis Noël.

Un certain nombre d'entre eux ont été immédiatement exécutés, sous l'inculpation de tentative de soulèvement ou d'action de diversion.

Parmi ces officiers exécutés, se trouverait l'ancien attaché militaire de Tchécoslovaquie à Bucarest, le général de division Braun.

DERNIÈRE HEURE

Ni la France, ni la Grande-Bretagne n'ont inspiré les mesures militaires hollando-belges

Bruxelles, 16 janvier. — On sait que le D.N.B. a essayé d'accréditer la thèse que ce serait l'Angleterre et la France qui, dans leur désir de provoquer l'Allemagne en dehors de la ligne Maginot, auraient répandu en Belgique et en Hollande des informations alarmistes à la suite desquelles ces deux pays auraient pris les mesures de précautions que l'on sait. Il est à noter qu'au moment même où le bureau de la presse néerlandais donnait un démenti à ces allégations, l'Agence Belga, pour sa part publiait une nouvelle disant catégoriquement qu'aucune information n'avait été recueillie auprès des personnalités de Bruxelles, comme donnant des indications confirmant la thèse soutenue par le D.N.B.

* *

La Haye, 16 janvier. — Au sujet du commentaire du D.N.B. disant que les gouvernements français et britannique ont inspiré les mesures militaires hollando-belges, on annonce officiellement qu'on ne sait rien d'une diffusion de nouvelles de la part de ces deux gouvernements

Treize parlementaires ex-communistes échapperont à la déchéance

Paris, 16 janvier. — D'après la déclaration même faite à la tribune par M. Fajon en son nom personnel et au nom de son collègue Mouton, les deux députés qui ont voté contre l'ensemble du projet de déchéance sont précisément ces deux députés qui, publiquement, ont tenu à marquer leur désapprobation. Les autres élus communistes mobilisés qui assistaient à la séance ont voté pour, comme M. Dewez, ou se sont abstenus.

D'après les présomptions actuelles, la substitution de la date du 26 octobre à celle du 1er octobre aura pour conséquence de ne pas rendre applicable la déchéance à treize parlementaires qui ont répudié publiquement le parti communiste dans le délai d'un mois après sa dissolution : un sénateur, M. Clamamus, et douze députés : MM. Saussot, Loubradou, Fourrier, Nicod, Gaou, Brout, Fernand Valat, Pouchard, Daul, Capron, Jardon et Dewez.

Toutefois, ces indications peuvent être sujettes à revision.

La guerre maritime

Emotion en Hollande après le torpillage de l'« Arensdskerk »

Le gouvernement va protester officiellement

Amsterdam, 16 janvier. — Le torpillage dans l'Atlantique du navire hollandais « Arendskerk » soulève en Hollande une émotion considérable. On ne peut manquer de remarquer que le navire hollandais a été torpillé précisément au moment où les Pays-Bas se sont vu contraints, par l'aggravation de la situation internationale, de prendre de nouvelles mesures militaires à leur frontière.

L' « Arendskerk » a été torpillé après que le commandant du sous-marin allemand eut procédé à l'examen des papiers. Il ne peut donc s'agir d'une erreur.

Ce torpillage a été un acte conscient.

Le gouvernement hollandais protestera d'ailleurs officiellement à Berlin contre ce torpillage dès qu'il sera en possession du rapport du commandant; ce rapport est attendu incessamment.

Les milieux politiques allemands prétendent que l'«Arendskerk» transportait de la contrebande de guerre.

Les pertes officielles de la Grande-Bretagne et des neutres en une semaine

Londres, 16 janvier. — On déclare officiellement à l'Amirauté qu'au cours de la semaine se terminant le 13 janvier, douze navires britanniques, d'un tonnage global de 34.077 tonnes et quatre vaisseaux neutres, jaugeant 7.792 tonnes, ont été coulés par l'ennemi.

L'Allemagne a annoncé à la radio que depuis le début de la guerre la Grande-Bretagne a perdu vingt-six bateaux-citernes; or, les pertes britanniques se sont élevées à moins de la moitié de ce total.

Le total des navires britanniques, alliés et neutres escortés par des convois britanniques s'élevait, au 10 janvier à 6.363; seuls, douze furent perdus par l'action ennemie, soit 0,2 0/0.

CARNET

Naissances

— Le sous-lieutenant A. Bara (aux armées) et Madame A. Bara-Barbenson sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Bernard. — 9 janvier 1940.

Roncq, 133, rue de Tourcoing. 62697d

— Le sergent Arthur Lequenne (aux armées) et Madame, née Simone Ameye sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fils Marc.

Le 6 janvier 1940.

Roubaix, 65, rue Nain. 15712d

— M. Gérard Catteau (aux armées) et M. Catteau-Catteau sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille Agnès. - Le 15 janvier. Bondues, ferme du Forest. - Cet avis tient lieu de faire-part. 711d

MARCHÉ DE NEW-YORK

New-York, 16 janvier. — Voici quelques cours de clôture :

Anaconda, 27 7/8; Canadian Pacific, 9; Général Electric, 38; Général Motors, 52 1/8; Radio Corporation, 5 5/8; Standard Oil New-Jersey, 43 3/4; U.S. Steel, 58 7/8.

Le projet de loi sur la suppression de la patente

Les taxes de compensation

Paris, 16 janvier. — Le projet de loi sur la suppression de la patente a été distribué mardi à la Chambre.

Dans son exposé des motifs le ministre des finances explique que son application, qui aura effet à partir du 1er janvier 1940, entraînera une perte de recettes de 4.800 millions, plus l'aide que l'Etat devra accorder aux collectivités en raison des charges exceptionnelles de guerre. Le gouvernement doit donc se procurer une recette nouvelle annuelle sensiblement supérieure qui sera trouvée dans une majoration de la taxe d'armement portée de 1 à 2 % qui ne devra pas être récupérée sur l'acheteur: l'allégement des frais généraux permettant aux entreprises de conserver le 1 % à leur charge. Pour les professions libérales l'impôt cédulaire qui les frappe sera calculé suivant les règles en vigueur pour les professions commerciales.

Le projet prévoit une augmentation sur la taxe sur le chiffre d'affaires frappant les entreprises dont le montant des recettes de détail dépasse le million. La taxe spéciale sera étendue aux entreprises de commissions ou de courtages pour la vente aux consommateurs de plusieurs espèces de marchandises. La taxe sur la valeur locative des locaux professionnels est généralisée à toutes les communes. Le taux ne pourra en être inférieur à 2 % et dont le produit sera affecté, par priorité, à la diminution du nombre des centimes.

Le gouvernement demande aux Chambres d'adopter ce projet d'extrême urgence si l'on veut éviter une perte de cinq cents millions par mois de retard.

Plusieurs accords économiques anglo-franco-